

# INFORMATIONS sorties hivernales 2023



## Rappel pour toutes les sorties :

- Se référer au cadre réglementaire en termes d'encadrement (spécifique à chaque activité).
- Vérifier les agréments des parents/intervenants extérieurs rémunérés.
- S'assurer que les élèves sont correctement équipés et que le matériel est en bon état.
- Effectuer une reconnaissance au préalable, connaître les conditions de neige, la météo...
- Adapter ou annuler la sortie en fonction des conditions de neige, de la météo...
- **Voir paragraphe « bénévoles agréés », si des bénévoles prennent en charge des groupes.**

**En cas de doute ou pour toutes les questions : contacter le CPC EPS de la circonscription.**

## TAUX D'ENCADREMENT :

ACTIVITÉS	NOMBRE DE CADRES AU MINIMUM	QUALIFICATIONS en cas de rémunération	OBSERVATIONS
<b>LUGE RÉCRÉATIVE</b>	Pas une activité d'EPS, donc conditions générales sorties scolaires.	Sans objet.	Lieu de pratique autorisé et facile à surveiller. Terrain naturel de type prairie sans danger identifié. Montée distincte de la piste de descente. Port de gants et d'un casque adapté.
<b>SKI DE FOND</b>	Mat. 1 Cadre / 6 élèves Élém. 1 Cadre / 12 élèves	Moniteur de ski nordique. Moniteur de ski alpin (niveau accueil/débutant), non stagiaire et seulement si moniteur fond non disponible. ETAPS	Évoluer sur pistes ouvertes ou dans des secteurs de type pré, connus, sécurisés, aménagés et sans danger objectif
<b>SKI ALPIN</b>	<b>Mat.</b> 1 Cadre / 6 élèves <b>Élém.</b> 1 Cadre / 12 élèves	Moniteur de ski alpin Moniteur de ski nordique (niveau accueil/débutant), non stagiaire et seulement si moniteur fond non disponible. ETAPS	<b>Hors-piste et piste fermée interdits.</b> Port d'un casque obligatoire en Savoie. Télesièges : les enfants de taille ≤ à 1,25m doivent être accompagnés par un adulte qui aura au maximum 4 élèves à charge par siège (max 2 de chaque côté, sans intervalle). Télécabines : pour enfants de Cycle 1 et Cycle 2 présence obligatoire d'un adulte par cabine. Éviter le port des chaussures de ski pendant le transport dans un autocar.
« Promenade »  <b>RAQUETTES À NEIGE</b>  <i>Activité de randonnée</i>  <i>en pleine nature au cours de laquelle on se déplace avec des raquettes sur un itinéraire de moyenne montagne.</i>	<b>Mat.</b> 1 Cadre / 8 élèves <b>Élém.</b> 1 Cadre / 15 élèves  -----  Élém 1 Cadre / 12 élèves	Guide et aspirant guide de haute montagne,  Et dans la limite de leurs prérogatives :  A.E.M. titulaire de la qualification raquette,  Moniteurs de ski alpin ou nordique,  ETAPS	Espaces ludiques (cour d'école, pré, stade...) et circuits de découverte (max 2,5 kms, Dénivelé max 100 m) proche station ou village.  ----- <b>Élémentaire uniquement.</b> <u>Itinéraires aménagés et balisés</u> (5 kms max, Dénivelé max 200 m, 3 heures max) - encadrement uniquement par les enseignants, ETAPS et professionnels de la montagne.  <b>Cycle 3 uniquement.</b> <u>Autres itinéraires balisés et sécurisés ou non balisés</u> (encadrement uniquement par les enseignants, ETAPS et professionnels de la montagne).  <i>Nb. Dans le cadre de l'école, l'activité raquette ne peut se dérouler que dans des zones non glaciaires, excluant tout danger objectif. Aucun risque avéré ne doit donc être identifiable (pente raide verglacée ou risque d'avalanche par exemple).</i>

**Prêt de matériel** : des raquettes sont en prêt à la circonscription, réservation auprès du CPC EPS (récupération et retour à la charge de l'école).

## **TRAVAILLER AVEC DES BENEVOLES AGREES EN SKI :**

Afin de garantir la sécurité des élèves et de permettre les apprentissages, voici quelques points importants à ne pas oublier lorsque des groupes sont confiés à des bénévoles agréés :

### **1. Une réunion de préparation est essentielle.**

Pour garantir la sécurité, les parents doivent absolument connaître l'organisation du cycle, des groupes, le niveau des élèves qui leur seront confiés, les élèves avec un PAI ou en situation de handicap...

### **2. C'est l'enseignant qui est responsable de la préparation de la séance du bénévole agréé.**

Il fournit une trace écrite des activités à proposer aux élèves, de la difficulté des pistes empruntées, des horaires... Le bénévole peut, bien sûr, en amont lors de la réunion de préparation, proposer des jeux/ateliers qu'il a vu en agrément.

### **3. Le bénévole doit toujours avoir sur lui :** la liste des élèves mise à jour, le numéro de téléphone de l'enseignant et des secours (secours des pistes en priorité ou 112), la feuille « Fiche accompagnateur Ski de Fond » (ou ski alpin), tamponnée par l'école. Nous vous invitons également à fournir aux bénévoles une couverture de survie ainsi que des coupelles, si besoin, pour la mise en place des jeux.

**Remarque :** avec un moniteur de ski l'enseignant est également responsable de la mise en œuvre de l'activité. Il fournit la liste des élèves, leur niveau, son numéro de téléphone, les contraintes horaires... Pour rappel, le moniteur de ski doit respecter la législation de l'Education nationale (pas de hors-piste, pas de ski sur piste fermée, surveillance effective de tous les élèves en permanence...). Tout dysfonctionnement est à signaler au CPC EPS.

### **4. Vérifications préalables :**

S'il est **moniteur de ski alpin ou de ski de fond titulaire** (pas stagiaire), je m'assure que l'intervenant est bien agréé en consultant le répertoire « EAPS ».

<https://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/RechercherEducateurCartePro>

Je m'assure que l'intervenant est bien agréé en consultant le répertoire départemental de la Savoie pour les **autres intervenants professionnels sportifs et moniteurs de ski (fond et alpin) stagiaires**.

<https://bv.ac-grenoble.fr/centre-interv-ext/carte73.php>

Si l'intervenant est bénévole, je m'assure qu'il est bien agréé en consultant le répertoire départemental pour les **intervenants bénévoles** (GENIE).

<https://extranet.ac-grenoble.fr/genie/>